

Note :

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2013 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)

Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)

Boulevard du Leader Yasser Arafat

B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie

E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) par: Atef ouerghi

Introduction

La conservation des éléments constitutifs de la biodiversité dépend de la disponibilité de données et d'information fiables et régulièrement mises à jour. Malgré les efforts des pays et des organisations internationales concernées, des lacunes importantes persistent concernant les connaissances nécessaires pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marines et côtières en Méditerranée. Par ailleurs, des difficultés importantes sont encore signalées pour accéder à l'information notamment à cause des insuffisances en matière de système de diffusion de l'information sur la biodiversité.

Ceci a été déjà clairement souligné en 2003 dans le cadre du PAS BIO (Programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée) qui a conclu, sur la base d'une analyse des sources disponibles d'information, que les connaissances de la biodiversité méditerranéenne ne peut être considérée comme satisfaisante, car elle n'est ni complète ni systématique et que des lacunes sont évidentes tant au niveau de la population/individu (diversité génétique) que de espèces et des habitats/communautés. C'est ainsi que la collecte et la diffusion de l'information sur la biodiversité ont été parmi les principales priorités du PAS BIO.

En 2011, le même constat a été fait par l'évaluation initiale réalisée lors de la troisième phase de mise en œuvre du processus de l'approche écosystémique initié en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone. L'évaluation initiale a en effet conclu que la non disponibilité de l'information constitue un réel handicap. Elle a toutefois constaté une grande disparité entre les pays puisque pour des pays les données sont limitées, alors que d'autres pays disposent de données plus complètes. Les insuffisances au niveau des ressources financières et humaines étant les principales causes des lacunes en matière de disponibilité d'information sur la biodiversité.

Il est cependant important de souligner qu'un effort a été fait pour mettre à la disposition des pays de la région d'outils standard pour la collecte de données et que des bases de données et des systèmes d'information sont maintenant disponibles. L'effort à déployer dans l'avenir consiste à alimenter ces bases de données et systèmes d'information pour les rendre plus à même de répondre aux besoins des utilisateurs de l'information sur la diversité biologique marine et côtière en Méditerranée.

Principales actions récentes du CAR/ASP pour faciliter la collecte et l'échange d'information sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Depuis la dernière réunion des points focaux pour les ASP, le CARASP a travaillé sur les outils standards de collecte de donnée et sur la mise en place de nouvelles bases de données en collaboration avec des partenaires de la région.

En ce qui concerne les outils standards de collecte de données sur les éléments constitutifs de la biodiversité, les pays disposent depuis plusieurs années du Formulaire Standard des Données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation (FSD). Actuellement une version informatisée du FSD est disponible et elle est couplée à un module SIG (MedGIS) . Ces outils sont complémentaires et compatibles avec les outils développés dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Habitats de l'Union Européenne. Les pays méditerranéens peuvent gagner énormément avec l'utilisation de ces outils pour améliorer la disponibilité de l'information sur les sites, les habitats et les espèces d'intérêt pour la conservation et surtout améliorer la qualité de leurs données.

Dans le cadre d'une collaboration entre le CAR/ASP et l'association MedPAN, une base de données sur les Aires Marines Protégées (AMP) méditerranéennes a été mise en place sous d'un portail intégrant une composante SIG (MAPAMED). Elle émane du besoin de disposer d'un centre de ressources rassemblant et structurant un grand nombre d'informations sur les AMP de Méditerranée. MAPAMED constitue une évolution des bases de données antérieures et notamment la base de données des AMP en Méditerranée développée par MedPAN en 2008 et la base de données sur les aires protégées marines et côtières disponible au CAR/ASP depuis le début des années quatre-vingt-dix. Son principal objectif est de mettre à la disposition des pays ainsi que des instances gouvernementales et non gouvernementales, un outil permettant:

- l'analyse et l'évaluation de l'état et des tendances du réseau méditerranéen d'AMP
- l'accès et le partage des données sur les AMP de Méditerranée,
- l'identification des problématiques écologiques et de gestion à l'échelle supra-AMP.

Le CAR/ASP a initié récemment une autre base de données, elle concerne les espèces non indigènes. Elle s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action (Plan d'Action relatif aux Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes en Mer Méditerranée) et vise à renforcer la surveillance et la diffusion de l'information notamment sur les espèces marines envahissantes en Méditerranée. Elle a été conçue en tant qu'outil d'échange d'information et pourrait servir aussi comme système d'alerte précoce concernant l'apparition en Méditerranée d'espèces à risque.

Propositions pour les actions du CAR/ASP concernant la collecte et la diffusion d'information

En vue de faciliter l'acquisition et l'échange de données concernant la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, il est recommandé que le CAR/ASP oriente son action pendant le prochain biennium vers les activités suivantes:

- Renforcement de partenariat avec les acteurs de la région concernés par la collecte et la diffusion de l'information pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière
- D'avantage d'assistance aux pays pour l'utilisation du FSD et pour renforcer leur capacité en matière de cartographie des habitats marins
- L'assistance aux pays dans le domaine du reporting sur la biodiversité dans le cadre de la Convention de Barcelone et du Protocole ASP/DB
- Travailler sur l'élaboration des éléments du suivi intégré dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche écosystémique. Ce travail doit être mené en étroite collaboration avec les autres composantes du PAM, les représentants des pays et des organisations internationales concernées. La mise en œuvre du suivi intégré est un élément de l'approche écosystémique. Il fournira les données nécessaires pour le calcul des indicateurs et des cibles relatifs aux Objectifs Ecologiques adoptés par les Parties contractantes.
- Développer d'avantage MEDGIS et travailler en étroite collaboration avec les points focaux pour l'alimenter en données.